

Service public d'assainissement non collectif - SPANC

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020

En application des délibérations du 16/07/2021

Contrôle-diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien d'un ouvrage d'assainissement individuel existant

Pour la visite de contrôle périodique d'un ouvrage existant	130 €
Astreinte appliquée en cas de refus du contrôle par un propriétaire.....	260 €
Dans le cadre d'une vente	160 €

Contrôle d'un nouvel ouvrage d'assainissement non collectif (dans le cas d'une construction ou d'une réhabilitation d'un immeuble)

Pour l'instruction du dossier de demande d'installation (formulaire FO1).....	160 €
Pour l'instruction du dossier de demande d'installation (formulaire FO1), dans le cas d'une réhabilitation réalisée dans l'année suivant le diagnostic de l'ouvrage à réhabiliter.....	Gratuit
Pour la seconde instruction du dossier de demande d'installation (FO1), en cas d'avis défavorable.....	Gratuit
Pour la visite de contrôle de bonne exécution des travaux sur le terrain	110 €
Pour la 2 ^{de} visite de contrôle de bonne exécution des travaux sur le terrain en cas d'avis défavorable remis à l'issue de la 1 ^{ère} visite	50 €

Communes concernées :

Aurières Avèze Bagnols Ceyssat Cros Gelles Heume l'Eglise Labessette Laqueuille Larodde Mazayes Nébouzat Olby
Orcival Perpezat Rochefort-Montagne Saint-Bonnet-près-Orcival Saint-Donat Saint-Julien-Puy-Lavèze Saint-Pierre-
Roche Saint-Sauves-d'Auvergne Saulzet-le-Froid Singles Tauves La Tour-d'Auvergne Trémouille-Saint-Loup et
Vernines